

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 4 MAI 2026

Date de convocation : 28 avril 2026

Présents : Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, Stéphane LECLERC, Sébastien PICOTIN, Corinne LEVENEZ, Éric NICOLET, Coline LEGRAND, Xavier SUBLEMONTIER, Nicolas MOREAU, Annetta SPINATSCH-LOUDIN, Magalie TROTIGNON, Etienne PICHON, Corine DAVAU, Jean-Pierre DUBREUIL, Patricia CONARD

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Annie LEVEAUX

Nombre de votants : 15

La séance est ouverte à 20H05.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026.

Le procès-verbal est approuvé.

1° Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

La Commission d'Appel d'Offres est obligatoire. Elle comporte en plus du Maire ou son représentant, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas voter au scrutin secret.

La liste unique des titulaires : Nicolas MOREAU, Stéphane LECLERC, Sébastien PICOTIN

La liste des suppléants: Eric NICOLET, Annie LEVEAUX, Patricia CONARD

Sièges titulaires à pourvoir : 3 suffrages exprimés : 15
quotient électoral : 15/3 =5

Nombre de voix obtenues par la liste unique : 15

Sièges suppléants à pourvoir : 3 suffrages exprimés : 15
quotient électoral : 15/3 =5

Nombre de voix obtenues par la liste unique : 15

Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Nicolas MOREAU, Stéphane LECLERC, Sébastien PICOTIN, titulaires

Eric NICOLET, Annie LEVEAUX, Patricia CONARD, suppléants

2° Désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale.

La commune est adhérente à l'ATD et bénéficie ainsi des services de conseil et d'appui technique pour la gestion et l'entretien de la voirie communale (cotisation annuelle de 1,25 €/habitant).

Il est nécessaire de désigner un représentant.

Etienne PICHON est désigné représentant à l'ATD.

Vote : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3° Renouvellement de la CCID.

La CCID (Commission Communale des Impôts Directs) est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président, et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Son rôle est notamment de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal, soit 24 personnes.

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4° Choix du fournisseur pour l'achat d'un véhicule utilitaire.

Cette dépense a été inscrite au BP 2026.

Coline LEGRAND quitte la séance et ne participe pas au vote.

Jean-Pierre DUBREUIL présente les 2 offres :

- Véhicule d'occasion, Renault Master 3, diesel : 25.691,57 € HT, soit 30.829,88 € TTC (CHEMERY AUTO Chémery)
- Véhicule neuf, Peugeot Boxer fourgon, diesel : 32.221,40 € HT, soit 38.848,73 € TTC (GARAGE PEUGEOT, La Chaussée-Saint-Victor).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'offre de CHEMERY AUTO, pour 30.829,88 € TTC.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Jean-Pierre DUBREUIL présente des devis pour l'achat d'une tondeuse, dont les crédits sont prévus au budget 2026.

Il est retenu une tondeuse KAAZ chez F. MOTOCULTURE pour 1.874,17 € HT, soit 2.136,55 € TTC.

5° Choix du fournisseur pour une passerelle à l'étang communal.

M. le Maire présente les 2 offres :

- Alain BEIGNET, Couddes, pour 12.916,00 € TTC
- SARL TIAM, Noyers-sur-Cher, pour 23.450,00 € HT

Après délibération, le conseil municipal décide de choisir l'offre de Alain BEIGNET, pour 12.916,00 € TTC.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 MAI 2026 (SUITE)

6° Demande de subvention au titre de la DDAD (Conseil Départemental) pour le projet de passerelle.

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter le Département au titre de la DDAD pour financer le projet de passerelle sur l'étang communal.

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7° Choix du fournisseur pour l'installation de panneaux photovoltaïques à l'espace Beaumont.

Ce projet a été inscrit au BP 2026.

Sébastien PICOTIN présente les 2 offres reçues suite à consultation.

- Groupe Roy Energie : 73.311,00 € HT, soit 87.973,00 € TTC
- SAS Triangle Autoconso : 36.404,16 € HT, soit 43.685,00 € TTC

Le Syndicat du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais va être consulté pour une aide financière.

Après délibération, M. le Maire propose de rencontrer une 3^{ème} entreprise locale avant de faire un choix.

8° Application du DPU pour la parcelle AB 10.

Cette dépense a été inscrite au BP 2026.

Nous avons reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle AB 10, au prix de 40.500 €.

M. le Maire propose d'appliquer le droit de préemption sur ce terrain, avec un projet d'extension de l'aire de pique-nique et de jeux, et de parking.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1

9° Admission en non-valeur pour 2059,62 €.

M. le Maire présente la liste de créances présentées en non-valeur qui n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuite s'avérant infructueux, pour un montant de 2.059,62€.

Les crédits sont inscrits au budget, DF 6541.

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10° Décision modificative budgétaire : ouverture de crédits au budget annexe Lotissement le Rossignol.

Il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires au chapitre 011, pour le solde des travaux.

- Augmentation de crédits DF 605 (travaux) : + 20.000 €
- Augmentation de crédits RF 7573621 (subv° de fonctionnement du budget principal) : + 20.000 €

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11° Signature d'une convention d'occupation pour l'installation d'une antenne relais sur la parcelle ZB 29 (115, Chemin des Etangs).

Il s'agit de l'installation d'une antenne relais sur un terrain communal au profit de la société Phoenix France Infrastructures, pour favoriser la couverture du territoire en termes de communication radiotéléphonique.

Le montant annuel de la redevance est de 500 €.

Après délibération, le conseil municipal décide de signer la convention, en stipulant que les installations seront démontées à la fin de la convention.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

12° Orientations et crédits affectés à la formation des élus.

En application de l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les 3 mois suivant son renouvellement, le conseil municipal doit délibérer sur le droit à la formation de ses membres qui consiste à déterminer annuellement les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Les crédits affectés à la formation des élus s'élèvent à 2000€ (BP 2026), soit 4,44 % du montant total des indemnités de fonctions des élus.

M. le Maire propose d'axer les formations autour des thèmes en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13° Proposition de modification à apporter aux contrats de location des salles des fêtes (salle des fêtes Rue Nationale et espace Beaumont).

Proposition de rajout dans les contrats : interdiction de vapoter, interdit aux animaux sauf aux chiens d'aveugles.

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

14° Délégations du conseil municipal au Maire.

L'article L.2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de déléguer au Maire une trentaine d'attributions relevant normalement de sa compétence.

A chaque fois que le Maire prendra une décision s'inscrivant dans l'une de ses attributions déléguées, il devra en rendre compte au conseil municipal.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de lui déléguer certaines fonctions.

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 MAI 2026 (SUITE)

15° Création de postes saisonniers au service technique et à la MAFFA.

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité, au service technique et à la Maison d'Odette, pendant la période estivale, et que le travail ne peut être réalisé par les seuls agents permanents de la collectivité présents, il y a lieu de créer des postes d'adjoint technique territorial, à temps complet, pour accroissement saisonnier d'activité (article L.332-23 2° du CGFP), et de fixer la rémunération (IB 367 IM 366).

Un agent saisonnier est déjà en poste au service technique (CDD 01/03 au 31/08/2026).

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses :

• **Tirage au sort Jury Criminel 2027 :**

En vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises 2027, il est tiré au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des jurés, soit 3 :

- CALLES épouse RIBAUT Emilie 100, Rue de Couddes 41700 CHEMERY
- GONNY épouse DAVAU Chantal 143, Rue de Rosay 41700 CHEMERY
- ARBANT épouse SOULAT Monique 5, Rue Nationale 41700 CHEMERY

- RDV avec l'ABF le 12 juin 2026 pour une visite de la commune, et les dossiers de la création de la salle à la MAFFA et la démolition de la maison BUISSON.
- Projet de curage de l'étang communal en 2027. Rencontrer dès maintenant des personnes en lien avec la Fédération de la Pêche. En charge du dossier : Yannick TROTIGNON, Xavier SUBLEMONTIER, Etienne PICHON.
- Travaux RD traversée de bourg : Travaux prévus mi-septembre, avec déviation du bourg.
- Didier PREVOST remercie la municipalité et les signaleurs pour leur implication dans le Tour du Loir-et-Cher.
- Prévoir l'achat de poubelles, au niveau du club'house et de l'étang communal.
- Stade : Travaux pelouse terrain de foot à envisager (les 6 mètres) + plaques aux robinets + banc cassé dans vestiaires visiteurs.

La séance est levée à 22h30.